

DECLARATION D'INTENTION POUR LES CRECHES

A renvoyer au plus tard pour le 31 octobre 2020 à :

ONE – Administration Centrale- Département Accueil

Direction Appui et conseil

Chaussée de Charleroi, 95 – 1060 Bruxelles

Nom du pouvoir organisateur :

Nom du milieu d'accueil :

Matricule :

Souhaitez-vous ouvrir de nouvelles places jusqu'au multiple de 7 supérieur ? Oui Non

Devez-vous réaliser des travaux pour y arriver ? Oui Non
Si oui, dans quel délai ?

Nouvelle capacité souhaitée le cas échéant :

Modèle de destination (cochez la case adéquate) :

- Accessibilité niveau 2
- Accessibilité niveau 3 – Flexible (uniquement possible pour les structures bénéficiant d'un subside ex-fesc, ex-fse, ex-Halte accueil)
- Accessibilité niveau 3 – Sociale (uniquement possible pour les structures bénéficiant d'un subside ex-fesc, ex-fse, ex-Halte accueil)

L'ouverture de places supplémentaires donne droit aux subsides pour du personnel supplémentaire, sans que celui-ci ne soit obligatoirement dans un statut de programme de résorption du chômage (APE, ACS...), autrement dit pour lequel les subventions ONE ne seront pas diminuées des interventions régionales et fédérales.

L'autorisation pour une nouvelle capacité d'accueil ne peut avoir d'effet rétroactif.

En outre, le pouvoir organisateur s'engage :

- *A transmettre les données relatives au cadastre de l'emploi de la structure à transformer au plus tard pour le 30 juin 2020*
- *A respecter les termes du « Contrat programme » de transformation et à le transmettre au plus tard pour la fin de l'année 2020*

Un accompagnement individualisé et/ou des séances collectives au sein des administrations subrégionales de l'ONE seront proposées pour pouvoirs organisateurs qui en font la demande. L'accompagnement et les séances collectives ont pour objectif d'aider les pouvoirs organisateurs à utiliser l'outil mis à leur disposition.

Cet outil vous permettra de compléter votre cadastre de l'emploi et d'élaborer votre contrat programme.

Le pouvoir organisateur souhaite :

- Recevoir un accompagnement individualisé (sous réserve de faisabilité avec une priorité pour les projets particulièrement complexes)
- Participer à une séance collective organisée dans une administration subrégionale de l'ONE
- Ne pas recevoir d'accompagnement

Pour le pouvoir organisateur :

(Nom et Signature)